

BAC PRO

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

	Modules généraux	Modules professionnels
1ère année	<ul style="list-style-type: none"> • MG 1 : ⇒ Français 	<ul style="list-style-type: none"> • MP 1 : Chantier d'aménagement
2ème année	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ ESC ⇒ Histoire-géographie 	<ul style="list-style-type: none"> • MP 2 : ⇒ Economie professionnelle ⇒ Histoire des jardins
3ème année	<ul style="list-style-type: none"> • MG 2 : Anglais • MG 3 : EPS • MG 4 : ⇒ Biologie ⇒ Sciences Physiques 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développement durable, ⇒ Technique. • MP 3 : Gestion de chantier • MP 4 : Technique de création et maintenance • MP 5 : Technique de plantation et entretien • MP 6 : Conduite et machinisme • MAP CADES Catégorie 1

Renseignements

Responsable UFA : Maud BREMAUD
 maud.bremaud@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
 05 49 93 70 52
 cfa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Aurore GIROIRE
 aurore.giroire@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
 86540 Thuré

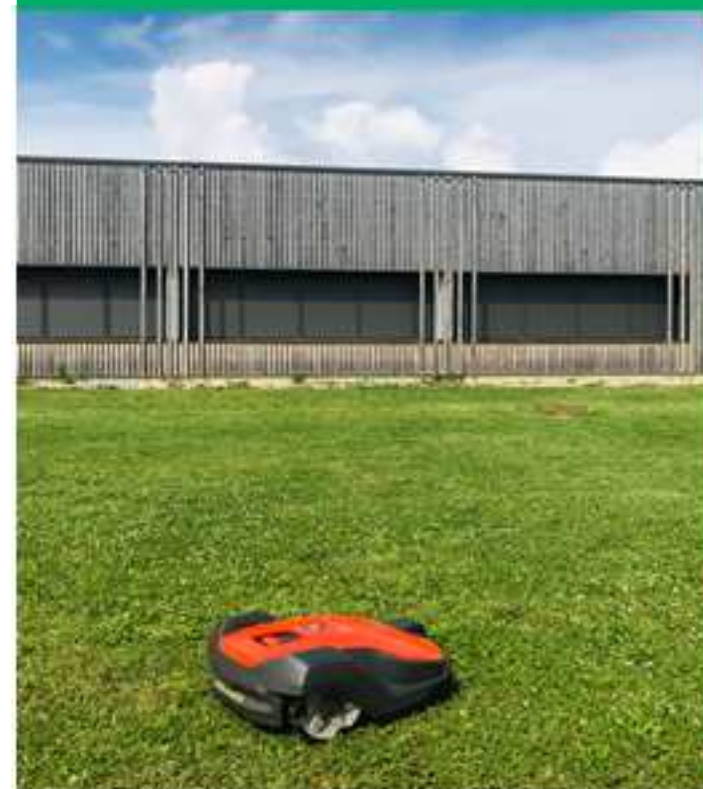


BAC PRO

Aménagements paysagers

En Apprentissage

Pôle de Formation
 Nat'Thuré Végétal



BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs

Le BAC PRO « aménagements paysagers » est un diplôme préparé en un cycle de référence de 3 ans constitué de la Seconde professionnelle « Nature, Jardin, Paysage, Forêt », et des classes de première et terminale de la spécialité choisie.
Il forme des salariés expérimentés, amenés à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées.

Qualités requises

- Capacités techniques et organisationnelles
- Sens du contact et du travail en équipe,
- Pédagogie et autonomie,
- Bonne condition physique,

Conditions d'admission en apprentissage

De 16 à 29 ans révolus. Cela peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

- Après la classe de 3ème,
- Après un CAP,
- Après une classe de seconde,
- Après une classe de première,

Personne en situation de handicap : sans limite d'âge.

Rémunération suivant l'âge et l'année de formation.

Durée de la formation

- En entreprise : 33 semaines.
 - En centre :
- ⇒ 1ère année : 700 heures soit 19 semaines
⇒ 2ème année : 700 heures soit 19 semaines
⇒ 3ème année : 700 heures soit 19 semaines

Compétences visées

- Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement,
- Organisation du chantier en amont de l'intervention,
- Suivi du chantier,
- Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier,
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux,
- Implantation et entretien des infrastructures (circulations, murets, dallages...)
- Maintenance des matériels, machines et équipements.

Au sein de l'établissement

- Participation aux Olympiades des métiers,
- Accès public handicapé,
- Restauration au self,
- Possibilités d'hébergement,
- Centre d'Accompagnement et d'Informations,
- Salles informatiques,
- Plateau technique aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : chantiers-école, auto-formation, individualisation, référent handicap.

CHEF D'EQUIPE EN ENTREPRISE PAYSAGISTE

Orchestrer la mise en valeur du paysage !

SON ROLE

Meneur d'hommes, il encadre une ou deux équipes sur les chantiers. Il donne les consignes, répartit le travail au quotidien, s'assure du bon état du matériel, du respect des règles de sécurité et des règles de l'art. Il interprète les plans et documents d'exécution, les adapte au terrain, résout les éventuels soucis techniques et assure le suivi administratif du chantier.

DOMAINES D'INTERVENTION

- La création, l'aménagement et l'entretien des parcs et jardins, des terrains de sport, et des milieux aquatiques,
- Les travaux de génie végétal et de génie écologique,
- L'installation des systèmes d'arrosage intégré, et d'éclairage,
- La végétalisation, des terrasses et des toitures,

